

Droit d'occupation d'appartement suite à héritage à 50 % .

Par **warson**, le **06/09/2008** à **20:00**

Bonjour à tous,

Je souhaite connaître votre avis et vos conseils sur ce problème.

Suite au décès de ma Mère qui était propriétaire et qui vivait dans son appartement Parisien, je viens avec ma soeur de devenir propriétaire à 50 % de ce même appartement. Depuis longtemps et n'étant pas contre cette idée pour des problèmes de surveillance, ma soeur habitait gratuitement dans cet appartement avec ma Mère (agée) qui était plus ou moins d'accord mais quoi faire ...

Ma soeur bien sûr maintenant souhaite rester vivre gratuitement dans cet appartement et me demande de payer toutes les charges à 50 % (charges de l'immeuble, ascenseur, gaz et électricité).

Je voudrais savoir comme je n'habite pas dans cet appartement et comme j'ai également des frais de logement :

- Si je peux lui demander ou si c'est un droit pour elle de me proposer un dédommagement mensuel, une forme de loyer d'occupation de ma part de l'appartement ?
- Si je dois obligatoirement payer les charges de l'immeuble à 50 % ainsi que les impôts locaux n'occupant pas les lieux (je ne parle pas bien sûr de la taxe foncière me concernant) ?

Pouvez-vous me renseigner sur mes droits à ce sujet, car autant cela ne me dérange pas qu'elle habite gratuitement avec ma défunte Mère mais maintenant la situation est bien sûr différente ...

Vous en remerciant par avance,
Salutations.

Par **Camille**, le **07/09/2008** à **08:32**

Bonjour,
Evitez de poster le même sujet à deux endroits différents. Merci.
<http://www.juristudiant.com/forum/viewt ... highlight=>